

Appel à candidatures Directeur/Directrice du Service Université Culture (SUC) Université Clermont Auvergne (UCA)

Le mandat de la Directrice du SUC arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Le Conseil culturel se réunira le mardi 25 octobre 2022 à 9h00 afin d'entendre les candidat(e)s déclaré(e)s et de proposer le nouveau Directeur/ la nouvelle Directrice du SUC, qui sera ensuite nommé par le Président de l'UCA et entrera en fonction le lundi 02 janvier 2023.

CONDITIONS DE CETTE DÉSIGNATION

Conformément aux articles D. 714-99 et D. 714-100 du code de l'éducation, et à l'article 3 des statuts du SUC (délibération 2021-10-25-01 du Directoire de l'UCA) :

- Le Directeur/la Directrice du SUC est nommé par le Président de l'Université, sur proposition du Conseil culturel, pour une durée de 4 ans, renouvelable ;
- Il/Elle est choisi(e) parmi les professionnels de la culture relevant de la BAP F du RÉférentiel des Emplois-types de la Recherche et de l'ENseignement Supérieur ;
- Les candidats sont entendus par l'ensemble des membres du Conseil culturel qui vote (sans possibilité de procuration), au scrutin secret, afin de proposer un candidat à la nomination du Président.

Le scrutin se tiendra à la majorité absolue des membres en exercice au premier tour, et à la majorité relative des membres en exercice au deuxième tour.

Si aucun candidat n'a pu être désigné à l'issue du deuxième tour, un troisième tour, à la majorité relative des membres en exercice, est organisé entre les candidats ex aequo ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

CANDIDATURES

Pour faire acte de candidature, il sera nécessaire :

- d'adresser un **curriculum vitae** et une **déclaration d'intention**, sous format électronique, à l'adresse suivante : aurelie.grosclaude@uca.fr, **au plus tard, le 1^{er} octobre 2022** ;
- d'échanger avec les membres du Conseil culturel pendant 10 minutes lors de la séance du 25 octobre 2022. Un horaire sera communiqué à chaque candidat.

La fiche de poste est jointe au présent appel à candidature.

Clermont-Ferrand, le 1^{er} septembre 2022,

Le Président de l'UCA,

Mathias Bernard



Poste :	Chargé.e de projets culturels
Catégorie :	A
BAP :	F
Affectation et localisation du poste :	Direction Générale des Services – Université Clermont Auvergne
Poste à pourvoir :	2 janvier 2023

MISSIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL :

Le Service Université Culture (SUC) est un service inter-établissements qui vise à favoriser l'accès à la culture et à l'art dans l'ensemble des domaines culturels et artistique et la présence des artistes dans l'université. Il entend, d'une part, développer les pratiques culturelles et artistiques encadrées des étudiants, et, d'autre part, soutenir les pratiques culturelles et artistiques de la communauté universitaire. Il est producteur et diffuseur.

Par ailleurs, il a pour mission d'entretenir et de développer des partenariats avec les acteurs culturels et artistiques, participer à l'offre de formation et à la politique de recherche de l'université, assurer la production et la diffusion de manifestations culturelles et artistiques, valoriser le patrimoine architectural, artistique et paysager du campus et renforcer les échanges entre l'université et son territoire. Il inclut ses actions dans les grandes missions et programmes de l'établissement.

Le directeur ou la directrice est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur général adjoint de l'UCA en charge de l'appui aux missions. Il travaille en lien très étroit avec le vice-président vie universitaire et conditions de travail, avec les autres services inter-établissements, avec le Centre d'Excellence de Science Partagée en Auvergne (CESPAU), Campus Auvergne et avec la Direction de la vie universitaire afin de mettre en œuvre la politique culturelle du site clermontois dont l'UCA assure la coordination territoriale.

ACTIVITES ESSENTIELLES :**Mise en œuvre de la politique culturelle des établissements du Conseil des Membres Associés :**

- Participer à la conception de la politique et des objectifs de l'établissement dans le domaine de la culture, impulser les projets de l'université pour le développement de la politique culturelle sur l'ensemble des sites en lien avec le Conseil culturel et assurer leur mise en œuvre avec les services concernés
- Assurer le conseil et l'appui à l'ensemble des acteurs dans le domaine de la culture (élus, étudiants, composantes, instances universitaires)
- Assurer une veille stratégique :
 - o sur les politiques culturelles nationale (en lien avec le réseau Art+Université+Culture), régionale, locale et sur les projets universitaires, identifier et proposer des pistes nouvelles
 - o sur la vie culturelle régionale et nationale
 - o sur les sources potentielles de financement
 - o sur les évolutions réglementaires
- Concevoir, définir et mettre en œuvre une programmation artistique et culturelle en relation avec les acteurs de la recherche et de l'enseignement, dans le réseau des acteurs du territoire
- Accompagner l'établissement dans la mise en œuvre des réformes en lien avec la politique culturelle
- Piloter la politique de partenariats et de conventionnement dans le domaine de la culture : entretien et développement des partenariats

Rayonnement du service :

- Proposer une politique de communication en interne et à l'externe, avec les services de communication des établissements
- Établir et développer des contacts et des réseaux professionnels dans le domaine, au niveau local, national et international
- Contribuer au sentiment d'appartenance à la communauté universitaire

Pilotage du service

- Impulser, coordonner l'activité et superviser le fonctionnement du SUC
- Proposer des objectifs et le développement des actions/activités du service
- Suivre et analyser les indicateurs et les tableaux de bord, évaluer et présenter le résultat des actions
- Encadrer des personnels et animer des équipes

49 Boulevard F. Mitterrand CS 60032

63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

- Proposer le budget, contrôler et analyser sa répartition et exécution

Pilotage des activités

- Assurer la régie générale des spectacles, la régie de recettes
- Coordonner des projets transversaux, intersectoriels liant des partenaires culturels extérieurs, des cursus, des centres de recherche
- Animer et participer à l'animation de réseaux
- Coordonner et suivre l'activité des différents intervenants artistiques et culturels
- Assurer l'encadrement des étudiants participant aux activités proposées par le SUC
- Piloter les projets d'évolution technique ou organisationnelle du SUC, suivre les audits et les enquêtes réalisés et conduire une démarche qualité
- Rédiger le rapport annuel d'activité du service

Gestion du Conseil culturel :

- Animer, préparer (ordre du jour, délibérations...), convoquer conseil culturel
- Présenter le rapport annuel d'activité du service au Conseil avant présentation au CFVU et transmission au Président de l'UCA

COMPETENCES REQUISES :

Connaissances :

- Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement supérieur et de l'université
- Connaissance du monde de la culture (local, régional, national)
- Connaissances budgétaires générales
- Connaissance générale des marchés publics
- Connaissance des textes législatifs et réglementaires du domaine
- Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité
- Connaissance de la sociologie des publics

Compétences opérationnelles :

- Jouer un rôle de conseil ou d'aide à la décision
- Encadrer / Animer une équipe
- Conduire et piloter un projet
- Réaliser des évaluations et des bilans
- Élaborer un budget
- Savoir représenter l'établissement
- Initier et conduire des partenariats
- Savoir rendre compte
- Appliquer les règles de sécurité en matière d'accueil des publics (étudiants, visiteurs...)

Compétences comportementales :

- Sens de l'organisation et capacité à travailler dans un agenda contraint en tenant les délais
- Sens du relationnel
- Aptitude au travail en équipe
- Capacités d'initiatives, innovation et d'autonomie
- Rigueur et réactivité
- Créativité